

Le recteur de l'académie d'Aix-Marseille

à

Mesdames et messieurs les chefs d'établissement  
des collèges et lycées publics  
Mesdames et messieurs les enseignants  
s/c Messieurs les Inspecteurs d'académie, directeurs  
des services départementaux de l'éducation nationale

Rectorat

Scolarisation  
des élèves  
en situation de  
handicap

Aix-en-Provence, le 30 septembre 2016

Dossier suivi par

Anne Malluret

Téléphone

04 42 95 29 46

06 37 26 01 29

Mél

ce.ctash

@ac-aix-marseille.fr

Place Lucien Paye

13621 Aix-en-  
Provence cedex 1

**Objet : Réseau académique de professeurs ressources pour le 2<sup>nd</sup> degré (RAPR)**

La loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées dispose que le parcours de formation des élèves en situation de handicap se déroule prioritairement en milieu scolaire ordinaire.

La loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République a introduit dans le code de l'éducation le principe d'école inclusive et engage tous les acteurs dans une nouvelle conception de la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers.

Plus de 90 % des établissements de l'Académie scolarisent au moins un élève en situation de handicap bénéficiant de mesures inscrites dans un projet personnalisé de scolarisation (PPS). La mise en place des plans d'accompagnement personnalisé (PAP), réponse interne à l'Éducation nationale permet à tous les élèves du premier comme du second degré, présentant des difficultés scolaires durables en raison d'un trouble des apprentissages, de bénéficier d'aménagements et d'adaptations de nature pédagogique. La mise en œuvre des PPS et PAP conduit toutes les équipes enseignantes à proposer collectivement des adaptations pédagogiques.

Afin d'accompagner la construction personnalisée des adaptations pédagogiques, j'ai décidé de créer un réseau académique de professeurs-ressources. De par leur proximité, ils assureront des missions de conseil et d'accompagnement pédagogique au sein des établissements d'un bassin de formation.

Dès cette rentrée scolaire, à tout moment de l'année, ces professeurs-ressources sauront apporter aides et conseils aux professeurs de votre établissement qui le souhaitent.

Vous trouverez ci-joint

- **une plaquette d'information à largement diffuser aux enseignants**
- **une fiche de liaison à utiliser pour toute demande et à transmettre au coordonnateur de ce réseau : [coord.rapr.ash@ac-aix-marseille.fr](mailto:coord.rapr.ash@ac-aix-marseille.fr)**

Je vous remercie pour votre engagement au service de la réussite des élèves à besoins éducatifs particuliers.



**BERNARD BEIGNIER**

**Pièce jointe :** Plaquette de présentation

Fiche de liaison Établissement / Professeur-ressources

**Copie :** Mesdames et messieurs les IA-IPR, Mesdames et messieurs les IEN-ET/EG et ASH